

Le Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP) a pour mission de contribuer à l'amélioration des pratiques de prévention et d'intervention psychosociales, à la hausse de la qualité et de la pertinence de la recherche psychosociale et à l'élaboration des politiques sur les enjeux à caractère psychosocial.

## Un « qui fait quoi » de la santé mentale au travail

Épuisement professionnel, dépression, trouble du comportement, relations conflictuelles, consommation de substances..., la liste des problèmes de santé mentale au travail est aussi longue que lourdes sont leurs conséquences. À eux seuls, ils constitueraient 30 à 50 p. 100 des causes d'absentéisme au travail.

En raison des immenses répercussions économiques et sociales de ces problèmes, la santé mentale au travail monopolise de plus en plus d'attention. Un peu partout, dans les universités, les centres d'aide, les firmes de consultants, les directions de ressources humaines ou les services de santé, des chercheurs et des praticiens étudient la question, développent des méthodes diagnostiques et conçoivent des moyens d'intervention. Résultat : ici comme à l'étranger, la masse de connaissances et d'outils disponibles ne cesse de croître, au point qu'il devient difficile de trouver rapidement ce que l'on cherche. Très difficile.

Cette situation préoccupante a conduit le Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP) à entreprendre une nouvelle étude particulière. L'idée : pourquoi ne pas aller demander directement aux grandes entreprises et aux PME quels



sont leurs besoins en ce qui concerne la diffusion des connaissances en santé mentale au travail? Veulent-elles un inventaire des ressources, des revues bibliographiques ou des outils pour régler des problèmes précis? Et surtout, de quelle façon veulent-elles se faire transférer les connaissances?

« Nous faisons en quelque sorte une étude de marché auprès des entreprises, explique la présidente-directrice générale du CLIPP, Mireille Mathieu. L'objectif ultime est de vérifier la pertinence de mettre sur pied un service de courtage entre les producteurs de connaissances en santé mentale au travail et les utilisateurs de ces connaissances. » Par exemple, une compagnie préoccupée par les agressions en milieu de travail pourrait, selon ses besoins, obtenir du CLIPP une synthèse critique des don-

nées sur le sujet ou le titre d'une brochure particulièrement pertinente, ou encore, une liste des outils d'intervention spécialement développés pour ce problème. « Il y a tellement de publications, d'études, de vidéos, de formations, de conférences, de séminaires, de questionnaires, de services de consultation, de sites Internet et d'animations de réseaux qu'il se révèle presque impossible de trouver l'information nécessaire ou l'outil approprié, poursuit Mireille Mathieu. Et puis, tout n'est pas de qualité égale. »

L'étude du CLIPP comprend deux volets. « Nous allons tout d'abord organiser des groupes de discussion avec des acteurs clés en milieu de travail », précise Marie-Claire Laurendeau, directrice des activités de liaison au CLIPP. Ces personnes

venues d'horizons variés (coordinateurs de services de santé et sécurité au travail, représentants syndicaux, responsables des ressources humaines, etc.) seront amenées à définir leurs besoins en termes de transfert de connaissances, qu'il s'agisse du contenu transféré ou des modalités de transfert.

La même démarche sera ensuite effectuée, sous forme d'entrevues cette fois, avec des producteurs de connaissances tels que les groupes de recherche universitaires, les ordres professionnels, les firmes privées de consultants, les cliniques médicales ou les dirigeants de programmes d'aide aux employés (PAE). « En servant d'agent de liaison, explique Marie-Claire Laurendeau, le CLIPP pourrait faire connaître ce que produisent tous ces gens, mais aussi les informer sur ce que l'on a trouvé ailleurs comme réponses à des problèmes qu'ils n'ont ni les moyens ni les ressources d'approfondir. »

Centre de liaison, centre de courtage, plaque tournante des connaissances en santé mentale au travail : ce nouveau projet du CLIPP — le Centre s'intéresse par ailleurs à de nombreux autres problèmes psychosociaux — et surtout l'accueil qu'il récolte pour l'instant dans les milieux approchés, prouvent encore une fois que le partenariat social n'est pas une utopie.